

Les Noës



PROJET ÉDUCATIF

juillet 2022-juin 2026

Hôtel de ville, place Jules Ferry 10420 LES NOËS PRES TROYES



Table des matières

CONTEXTE	3
LE STATUT DE L'ORGANISATEUR.....	3
DIAGNOSTIC INITIAL.....	3
ENVIRONNEMENT	3
Social	4
Evolution de la population.....	4
Population 0-29 ans	4
Composition des familles.....	4
Equipements et services :	5
Atouts du territoire et leviers	6
Contraintes du territoire.....	6
Les attentes et besoins des familles	6
Le public accueilli	7
Caractéristiques de la population et du public accueilli :	7
INTENTIONS EDUCATIVES.....	8
OBJECTIFS ORGANISATIONNELS	9
PROJET PEDAGOGIQUE.....	9
MOYENS DE FONCTIONNEMENT ALLOUES A L'ACCUEIL	10
Les locaux et espaces communaux utilisés pour l'accueil des enfants :	10
Le budget	10
L'équipe d'animation	10
Modalités de recrutement des animateurs par l'équipe de direction	11
Personnel	11
Accueil des Stagiaires :	11
les horaires d'ouverture.....	11
Accueil périscolaire	11
Accueil extrascolaire	12
Modalités d'organisation des activités accessoires à un accueil sans hébergement	12
Accueil des enfants porteurs de handicap et ou souffrant d'une pathologie	12
Les modalités tarifaires.....	12
Les conventions de partenariats.....	12
Les conditions de mise en œuvre des activités physiques et sportives	13
Exemple de protocole à mettre en place.....	13
Modalités de communication entre l'organisateur et le directeur des ACM.....	13
Les outils d'information et de relation avec les familles	13
Le règlement intérieur	13
L'EVALUATION.....	13
DUREE DE VALIDITE DU PROJET.....	14
PERSPECTIVES AU-DELA DES 4 ANS	14
APPROBATION - SIGNATURES.....	14

CONTEXTE

La ville de Les Noës-près-Troyes est engagée depuis plusieurs années dans une politique éducative en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Elle est soucieuse du bien-être des enfants et des jeunes vivant sur son territoire et œuvre pour être présente dans les temps de loisirs, aux côtés de la famille et de l'école.

Elle a en ce sens contractualisé des partenariats avec différentes institutions qui consolident son dispositif : l'Etat, DDETSPP, Conseil Départemental de l'Aube, Troyes Champagne Métropole et la CAF.

Les accueils de loisirs de la commune de Les Noës-près-Troyes sont labellisés « Plan Mercredi » et, depuis le 30 septembre 2021, font partie intégrante de la Cité Educative Chantereigne Montvilliers.

LE STATUT DE L'ORGANISATEUR

Collectivité locale

Nom & adresse du porteur : M le Maire

Hôtel de ville

place Jules Ferry

10420 Les Noës-près-Troyes

☎ : 03.25.74.40.35

Représentant légal : Jean-Pierre ABEL

Maire

✉ : mairie@lesnoes.com

☎ : 03.25.74.40.35

DIAGNOSTIC INITIAL

ENVIRONNEMENT

La ville de Les Noës-près-Troyes est une commune péri urbaine de 73 hectares et d'environ 3 300 habitants.

La commune dispose d'un tissu urbain varié mais équilibré entre grands ensembles d'habitats collectifs ponctuellement bordés de pavillons groupés dans sa partie nord, appelée aussi « quartier Montvilliers » et de maisons individuelles de différentes époques dans sa partie sud, appelée « les Noës village ». La commune compte également plusieurs accueils d'urgences sociales.

➤ Un foyer d'hébergement social d'urgence situé dans le quartier Montvilliers

Le nombre toujours plus important de personnes en situation de précarité a nécessité de la part de l'Etat, une mise en réseau du dispositif d'accueil. A Les Noës-près-Troyes, le département a mis en place un Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (S.I.A.O) qui assure la régulation de l'orientation et de l'accès à l'hébergement social.

Le SIAO veille à la continuité de la prise en charge et coordonne les acteurs de l'hébergement social.

➤ Appartements thérapeutiques pour jeunes filles, situé dans le quartier Montvilliers, 11 Allée des Vendangeurs

Les Aides Sociales à l'Enfance (ASE) ont un rôle de prévention et de protection de l'enfance (moins de 21 ans) rencontrant des difficultés sociales au sein de sa famille. L'ASE doit rétablir un cadre de vie sain dans le foyer et cela par différentes missions : suivi éducatif, favoriser le dialogue entre les parents et l'enfant, prévenir contre la maltraitance, recueillir les informations sur des situations préoccupantes.

➤ **Unité Spécifique d'Accueil Mères Adolescentes (USMA), situé dans le quartier Montvilliers, rue Pasteur**

L'accueil mère-enfant a pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfants de moins de trois ans et qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, dans le but d'éviter les abandons d'enfants.

SOCIAL

La commune connaît une certaine fragilité sociale, avec un taux de chômage d'environ 24% et un niveau de formation faible, touchant plus particulièrement la population jeune. (Source : Insee RP 2017).

Situation économique pauvre : peu de commerces ou entreprises, aucun commerce de proximité.

Scission de la commune en 2 secteurs créant des disparités et/ou inégalités intra-communales.

EVOLUTION DE LA POPULATION

Population 0-29 ans

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	1102	100,0	1140	100,0	1150	100,0
0 à 14 ans	546	49.55	617	54.12	626	54.43
15 à 29 ans	556	50.45	523	45.88	524	45.57

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021

Entre 2008 et 2018, augmentation de 80 enfants pour la tranche 0-14 ans et une diminution de 32 jeunes sur la tranche 15-29 ans.

Composition des familles

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	881	100,0	867	100,0	865	100,0
Couples avec enfant(s)	304	34,5	295	34,1	330	38,2
Familles monoparentales	140	15,9	202	23,3	245	28,3
Hommes seuls avec enfant(s)	20	2,3	25	2,8	40	4,6
Femmes seules avec enfant(s)	120	13,6	177	20,5	205	23,7
Couples sans enfant	436	49,5	369	42,6	290	33,5

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

En 2018, les familles monoparentales représentent environ d'1/3 des compositions familiales noyates.

Entre 2008 et 2018, on peut noter :

Une baisse de 66,5% de couples sans enfants ;

Une augmentation de 57,1% des familles monoparentales ;

Une augmentation de 9,2% de couples avec enfants.

EQUIPEMENTS ET SERVICES :

Etablissements scolaires	Groupe scolaire Saint-Exupéry sur REP+ Brossolette Ecole maternelle : 113 enfants Ecole élémentaire : 159 enfants dont une classe de 4 Ulis
Petite enfance & enfance-jeunesse	Relais Petite Enfance Accueil de loisirs maternel « l'Atelier des Lutins » Accueil de loisirs élémentaire « Prim'ousses » Accueil de loisirs pour adolescents « Anim'Ados » Les 3 ACM sont regroupés dans une seule et même structure accueillant aussi la restauration scolaire : l'Espace Saint-Loup
Equipements d'animation sociale et sportifs	Espace Saint-Loup « Accueil des ACM – Parentalité » Espace Bel Air (Accueil des activités seniors, parentalité, Gusp) Centre Municipal : salle polyvalente avec DOJO 2 terrains de tennis 1 terrain de football avec terrain d'entraînement
Equipements culturels (théâtre, salle de spectacle...)	Centre Municipal : plusieurs salles à disposition Ecole Municipale de Musique
Associations En vert : association proposant des animations en direction des enfants	<p>AMIS DU PATRIMOINE NOYAT</p> <p>AMITIE FRANCO ITALIENNE</p> <p>ANCIENS ELEVES DES NOES</p> <p>ASSOCIATION DU MONT SAINT LOUP</p> <p>ASSOCIATION FAMILIALE DE LA CHAPELLE SAINT LUC (ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE)</p> <p>CERCLE DU TEMPS LIBRE</p> <p>COMITE PAROISSIAL</p> <p>CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT</p> <p>CONFRERIE SAINT ELOI</p> <p>CONFRERIE SAINT VINCENT</p> <p>DANSE AUX NOES</p> <p>ECOLE DU CHAT DE L'AUBE</p> <p>FEDERAT° NATIONALE DES RETRAITES DE LA GENDARMERIE</p> <p>FOOTBALL CLUB DES NOES</p> <p>JUDO CLUB DES NOES</p> <p>LES NOES LOISIRS</p> <p>NOES AMIS</p> <p>QUESTION POUR 1 CHAMPION</p> <p>TENNIS CLUB DES NOES</p> <p>TOS / LES NOES, (TENNIS DE TABLE)</p> <p>UNC</p>
Equipements urbains et Espaces verts	13 aires de jeux (à réhabiliter) Un square De nombreuses chambres vertes dans les espaces résidentialisés
Mobilité	Mail piétonnier linéaire et arboré traversant Montvilliers de part en part Lignes de transport en commun N°4 et N°6 desservants la commune

ATOUTS DU TERRITOIRE ET LEVIERS

- Politique de l'enfance communale cohérente et fluide correspondant à la demande des familles ;
- Prise en charge globale et individualisée de l'enfant ;
- Equipe d'animation diplômée, permanente connue et reconnue des habitants, des partenaires et des enfants ;
- Service Enfance Animation Jeunesse installé dans de nouveaux locaux depuis septembre 2021, à proximité du groupe scolaire permettant une communication constructive et un partenariat de qualité avec les écoles maternelle et élémentaire ;
- Continuité éducative efficace avec le groupe scolaire Saint Exupéry : *intervention de l'équipe d'animation sur des thématiques spécifiques telles que la semaine du goût, la semaine du développement durable, projets annuels en direction des scolaires (sports, histoire, culture artistique) ;*
- La proximité de l'Espace Saint-Loup permet de proposer un service de restauration sur place permettant aux enfants déjeunant à la cantine de profiter d'une pause méridienne agréable et plus compatible avec les apprentissages ;
- Mise à disposition des infrastructures communales : stade de football, dojo, terrain de tennis, centre municipal.

CONTRAINTES DU TERRITOIRE

- Territoire de 73 hectares, avec un parc d'Habitation à Loyer Modéré important. Sur près de 3 300 noyats, environ 1 850 vivent au cœur du quartier, soit plus de 61 % des habitants ;
- Appauvrissement culturel et financier des familles ;
- Accès à la langue française difficile pour certaines familles ;
- Changement des habitudes de garde suite à la situation sanitaire (grands-parents, télétravail, organisation des horaires...) ;
- Pas de structure de garde intermédiaire type halte-garderie ;
- Manque d'infrastructures permettant la mise en place d'activités sportives et culturelles diversifiées. De ce fait, le transport est prépondérant dans l'organisation des activités ;
- Manque de mobilisation des associations en direction du jeune public noyat ;
- Participation des ATSEM aux temps périscolaires, ce qui complique parfois les relations entre le service animation et le secteur scolaire.

LES ATTENTES ET BESOINS DES FAMILLES

Les familles souhaitent : *(source enquête du pôle parentalité 2019)*

Des modes de gardes de qualité permettant aux enfants de s'épanouir sur un temps périscolaire et extrascolaire (ateliers culturels et sportifs, visites, sorties à la journée, sports, séjours) ;

- Des horaires adaptés aux besoins ;
- Des coûts de journées abordables pour permettre à la plupart de fréquenter les Accueils Collectifs de Mineurs ;
- Une structure en direction des adolescents ;
- Un accueil petite enfance de proximité (crèche, halte-garderie).

LE PUBLIC ACCUEILLI

- Public enfants et jeunes : 263 enfants de 3 à 14 ans dont 208 en extrascolaire ;
- 151 familles utilisent au moins une fois un des accueils.

Caractéristiques de la population et du public accueilli :

- Public issu de la pluralité ;
- Quotient familial (code CAF) : 64,52% inférieur 840€ et 35,48% supérieur à 840€ ;
- Fratrie composée de 2 à 3 enfants ;
- Familles monoparentales : environ 25% des familles inscrites ;
- Durant le périscolaire : essentiellement des familles avec emploi ;
- Durant l'extrascolaire : familles avec et sans emploi.



L'éducation à la citoyenneté ou devenir citoyen de demain

CULTUREL

- Promouvoir la richesse culturelle du territoire (locales et patrimoniales) ;
- Favoriser les actions sensibilisant le public à l'Art, la Science, la Lecture, l'Histoire ;
- Découvrir différentes cultures présentes dans la commune ;

ECO-CITOYEN

- Sensibiliser à l'environnement et au développement durable ;
- Respect des politiques environnementales ;
- Eduquer aux gestes quotidiens respectueux de l'environnement

LAICITE

- Sensibiliser aux valeurs de la République ;
- Présenter un discours adapté aux enfants afin de comprendre la Laïcité ;
- Lutter contre tous types de radicalisation ;

RESPECT

- Respecter les valeurs de la République ;
- Respecter les différences
- Promouvoir l'égalité homme-femme ;
- Sensibiliser à la lutte contre les incivilités ;
- Apaiser le climat conflictuel ;

SOCIAL

- Promouvoir la mixité sociale à travers différentes actions ;
- Promouvoir le vivre ensemble ;
- Renforcer le lien social au sein même du quartier ainsi qu'entre les secteurs village et Montvilliers (Quartier Politique de la Ville) ;

SOLIDARITE

- Promouvoir la solidarité entre pairs, voisins, habitants au sein de la commune ;
- Agir dans l'intérêt du groupe et du collectif ;
- Lutter contre la pauvreté et les inégalités et assurer la cohésion communale ;
- Promouvoir le lien intergénérationnel

OBJECTIFS EDUCATIFS	
Permettre à l'enfant de :	Sous-compétences particulières à développer
<u>Compétence 1 :</u> Se connaître	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer sa confiance en soi ; ➤ Développer son esprit d'initiative ; ➤ Comprendre ses émotions, les exprimer et les gérer ; ➤ Développer une pensée créative.
<u>Compétence 2 :</u> Communiquer avec les autres	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Apprendre à écouter ; ➤ Apprendre à coopérer ; ➤ Apprendre s'exprimer ; ➤ Apprendre à gérer les conflits de manière non violente.
<u>Compétence 3 :</u> Se questionner et apprendre sur la société	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Découvrir différents domaines d'activités et thématiques ; ➤ Se forger une opinion personnelle sur différents sujets ; ➤ Mettre en place des actions pour faire évoluer la société. ➤ Développer l'esprit critique
<u>Compétence 4 :</u> Comprendre et mettre en œuvre le fonctionnement démocratique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accepter, intégrer et appliquer les règles de la société ; ➤ S'impliquer dans le fonctionnement de la société ; ➤ Participer à l'élaboration des règles communes ; ➤ Trouver des solutions collectives aux problèmes identifiés.

OBJECTIFS ORGANISATIONNELS

- Pérenniser une politique enfance jeunesse prenant en compte tous les temps d'accueil des enfants ;
- Permettre à chaque enfant de devenir un citoyen en considérant son environnement familial, social et culturel ;
- Soutenir les familles les plus en difficulté en proposant une amplitude d'horaires assez large et des coûts de journée adaptés, la ville des Noës ayant vu augmenter le nombre de familles monoparentales de 12,4% en 10 ans ;
- Maintenir une équipe d'animation compétente et pérenne permettant ainsi une reconnaissance vis-à-vis des familles, des enfants et des partenaires ;
- Proposer des temps de travail à l'équipe d'animation en dehors de l'accueil des enfants pour préparer des projets culturels, sportifs, scientifiques... innovants ;
- Donner à l'équipe d'animation les moyens de mettre en œuvre le projet pédagogique et de proposer des activités dans un espace dédié ;
- Conserver des relations de qualité entre les différents partenaires éducatifs (parents, enseignants, animateurs).

PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique doit obligatoirement s'inscrire dans les intentions éducatives citées ci-dessus.

Lors de son élaboration, une synthèse, reprenant les objectifs éducatifs et leurs déclinaisons en objectifs pédagogiques ainsi que les activités envisagées, sera envoyée aux membres de la commission municipale Enfance Animation Jeunesse.

Une évaluation du projet pédagogique (soit du projet global, soit des actions) sera présentée chaque année lors d'une commission Enfance-Animation-Jeunesse.

MOYENS DE FONCTIONNEMENT ALLOUES A L'ACCUEIL

LES LOCAUX ET ESPACES COMMUNAUX UTILISES POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS :

- L'Espace Saint-Loup ;
- Mutualisation des cours d'école ;
- Les locaux de l'école élémentaire (études surveillées) ;
- L'Espace Bel Air ;
- Le centre municipal ;
- Les terrains de tennis ;
- Le stade de football ;
- Le square d'Urmitz.

LE BUDGET

- Un budget annuel est voté en conseil municipal et alloué au Service Enfance Animation Jeunesse ;
- Un document annuel de répartition pour la mise en place d'activités est proposé par l'équipe de direction suivant les projets de l'équipe ;
Ce document interne précisera les demandes d'investissements et de fonctionnement dont le matériel pédagogique, les sorties et transports, les séjours, les projets déposés ;
- Des partenaires co-financent les ACM et/ou des actions en direction de l'enfance (l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale, la Cité Educative Chantereigne-Montvilliers, le Conseil Départemental, la CAF, la MSA, les bailleurs...).

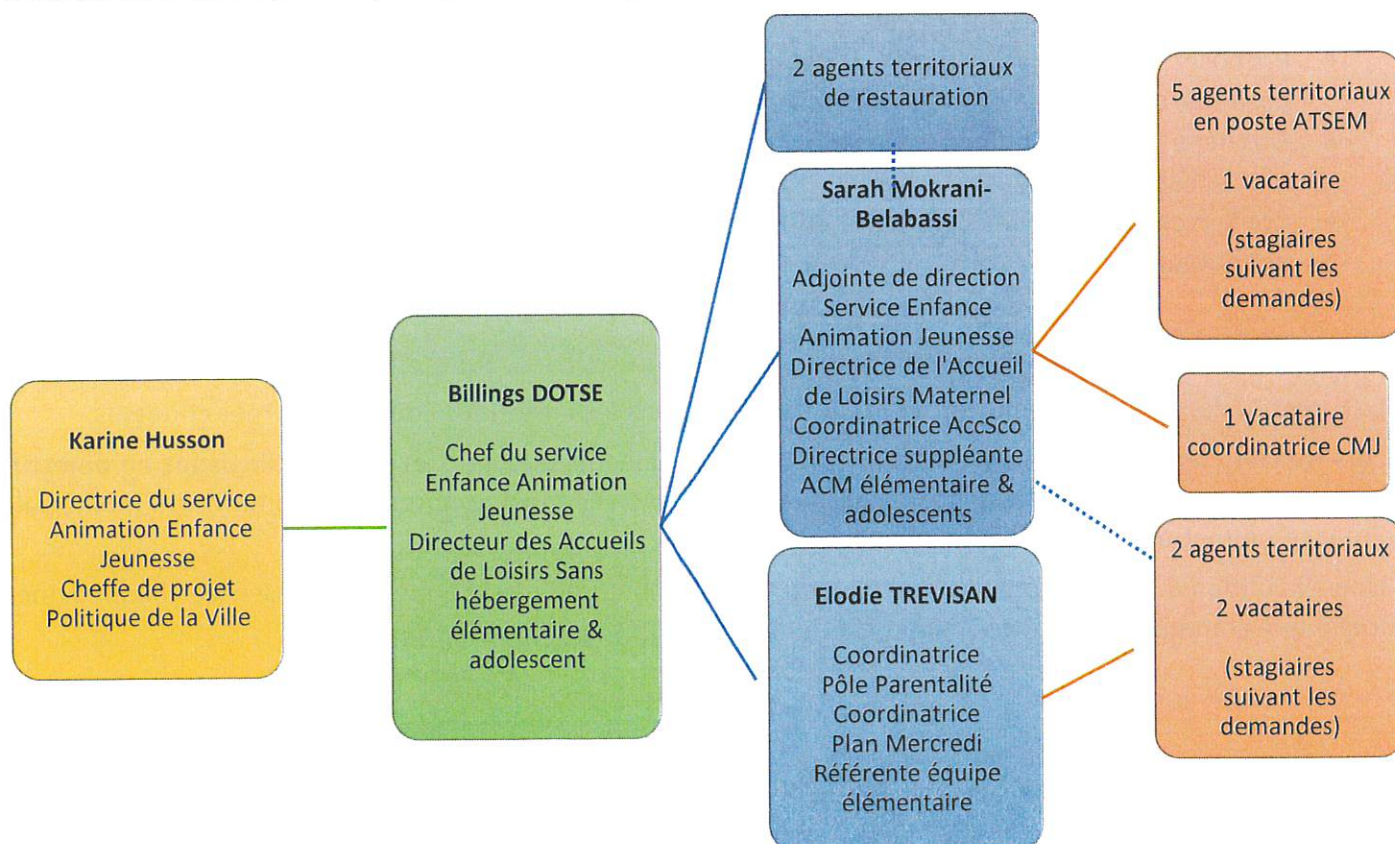
L'EQUIPE D'ANIMATION

L'équipe est formée de personnels diplômés. Tous les encadrants ont bénéficié de la formation « Sensibilisation aux gestes qui sauvent ».

Diplômes des équipes :

La direction : BEESAPT, BPEJEPS LTP.

L'équipe d'animation : BAFA, CAP petite enfance, BEATEP, CAFME.



MODALITES DE RECRUTEMENT DES ANIMATEURS PAR L'EQUIPE DE DIRECTION

Personnel

En cas de besoin de personnel complémentaire, le chef de service doit :

- Consulter les dossiers de candidatures ;
- Ecarter les dossiers inadaptés ;
- Répondre aux candidatures éliminées ;
- Traiter les candidatures retenues et recevoir les candidats ;
- Proposer la candidature retenue au DGS et aux élus ;
- Transmettre à la responsable des Ressources Humaines les documents nécessaires.

Accueil des Stagiaires :

Sur les périodes extra-scolaires, l'équipe pourra accueillir 2 à 3 stagiaires en veillant à nommer un référent vers lequel le stagiaire pourra obtenir soutien et conseils.

Une grille d'évaluation sera proposée à l'entrée en stage du stagiaire, un bilan à mi-parcours sera fait par le directeur de l'accueil de loisirs.

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Accueil périscolaire

Accueil du matin

Horaire : 7h30 à 8h45

Public : élèves des écoles maternelle et élémentaire.

Les enfants sont accueillis et encadrés par deux animateurs et un directeur.

Les encadrants leur proposent différents ateliers : lecture, coloriage, petits jeux de société, réveil tonique.

Accueil du midi

Horaire : 11h45 à 12h15

Public : élèves des écoles maternelle et élémentaire.

Les enfants sont accueillis et encadrés par 1 animateur.

Cet accueil est mis en place afin de répondre aux besoins des familles ne souhaitant pas inscrire leur enfant à la restauration scolaire.

Restauration scolaire

Horaire : 11h45 à 13h30

Public : élèves des écoles maternelle (à partir de 3 ans) et élémentaire.

Les repas sont livrés en liaison froide par une société répondant à un appel d'offres pour une période de trois ans.

Les enfants sont encadrés par des animateurs communaux, sous la responsabilité d'un directeur.

Accueil du soir

En maternelle

Horaire : 16h30 à 18h

Public : élèves inscrits à l'école maternelle.

Les enfants sont amenés à l'Espace Saint-loup. Des animations sont proposées par le personnel en place.

En élémentaire

Etudes surveillées

Horaire : 16h30 à 17h30

Public : élèves inscrits à l'école élémentaire.

Les élèves sont invités à faire leurs devoirs avec les animateurs ; 3 à 4 études de 16 à 20 élèves.

Horaire : 17h30 à 18h.

Les enfants sont amenés à l'Espace Saint-Loup. Des animations sont proposées par le personnel en place.

Accueil extrascolaire

Horaire : 7h30 à 18h - journée avec ou sans repas

Public : noyats âgés de 3 à 16 ans.

Les activités mises en place par les équipes d'animation répondent aux objectifs du projet pédagogique annuel.

Des actions annuelles permettent aux enfants inscrits d'avoir un large choix d'activités sportives, ludiques et culturelles.

Modalités d'organisation des activités accessoires à un accueil sans hébergement

Des séjours peuvent être proposés par les équipes pour les enfants âgés de 4 à 6 ans (3 nuits maxi) et également de 6 à 16 ans ; 1 séjour par tranche d'âge.

Accueil des enfants porteurs de handicap et ou souffrant d'une pathologie

Les directeurs et l'Education Nationale mettent en place les Projets d'Accueil Individualisé (PAI).

Les différents partenaires susceptibles d'accueillir l'enfant à un moment de la journée sont conviés à une réunion d'équipe avec la famille et le médecin scolaire.

Si cela concerne le temps de la pause méridienne, la société de restauration est conviée pour confirmer la faisabilité de l'accueil.

Pour les enfants présentant un facteur-risque important d'allergies, il est demandé aux familles de prévoir le panier repas transmis dans une glacière. L'équipe encadrante apporte ce repas en salle de restauration où un four à micro-ondes réservé à cet usage est à disposition.

L'agent chargé du service en cantine s'occupe de la mise en température.

Un exemplaire du PAI est transmis à chacun des membres présents.

Ce même PAI est mis en place sur les temps d'accueil extrascolaire.

Si l'enfant n'est pas scolarisé au groupe scolaire Saint Exupéry, la famille rencontre la direction du service Enfance Animation Jeunesse. Le PAI de l'établissement d'origine est joint au dossier. Une réunion conviant l'animateur référent du groupe, l'élue en charge des accueils péri et extra-scolaire et la famille est organisée.

Une fiche PAI « municipale » est signée par l'ensemble des membres et permet la prise en charge de l'enfant sur la journée.

LES MODALITES TARIFAIRES

Les tarifs sont modulés suivant les quotients proposés par la Caisse d'Allocations Familiales, allant de 0 à plus de 1 100€ (six tarifs différents pour les noyats et 6 tarifs pour les extérieurs).

Les paiements sont effectués par anticipation par chèque, espèces, chèques CESU, carte bancaire.

Ils sont travaillés et réévalués par la commission Enfance Jeunesse annuellement, pour être ensuite validés par le conseil Municipal.

LES CONVENTIONS DE PARTENARIATS

La ville de Les Noës-près-Troyes déclare un accueil de loisirs pour les enfants âgés de 3 à 16 ans auprès de la DDETSPP.

Elle conventionne avec la Caisse d'allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole (PSO, Bonification).

L'accueil de loisirs est labellisé Plan Mercredi depuis 2018.

En septembre 2021, une convention Cité Educative Chantereigne Montvilliers a été contractualisée, permettant ainsi aux enfants et aux jeunes de 0 à 25 ans de bénéficier de projets ciblés.

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

L'aménagement de l'espace dans lequel se déroulent les activités physiques ainsi que le matériel et les équipements utilisés pour leur pratique doivent permettre d'assurer la sécurité des mineurs.

Pour l'encadrement de certaines activités physiques déterminées en fonction des risques encourus, les conditions spécifiques de pratique, d'effectifs et de qualification des personnes sont précisées par la DDETSPP qui tient compte de la nature de ces risques, du type d'accueil prévu, du lieu de déroulement de l'activité ainsi que du niveau de pratiques et de l'âge des mineurs accueillis. Les équipes pédagogiques devront veiller à l'application des règles en vigueur.

Exemple de protocole à mettre en place

- L'équipe pédagogique définit les objectifs : découvrir une nouvelle activité, appréhender l'équilibre sur un bateau, surmonter la peur de l'eau, se perfectionner à la planche... ;
- Le directeur prend contact avec l'encadrant pour vérifier ses qualifications et l'informer des objectifs définis par l'équipe pédagogique en fonction du public accueilli ;
- L'encadrant propose un projet d'activités dans lequel il situe la place et le rôle des membres permanents de l'équipe pédagogique de l'ACM ;
- Le directeur et l'encadrant échangent sur le projet ;
- Le directeur valide le projet d'activités ;
- Il informe les responsables légaux des mineurs des modalités de déroulement de l'activité.

MODALITES DE COMMUNICATION ENTRE L'ORGANISATEUR ET LE DIRECTEUR DES ACM

Réunion mensuelle entre la directrice de service et les élus.

Réunions de travail régulières entre la directrice et l' élu en charge de l'animation et le directeur de la structure si besoin.

LES OUTILS D'INFORMATION ET DE RELATION AVEC LES FAMILLES

Les familles sont informées par mail, par affichage dans les écoles, dans les ACM, à la mairie, dans la presse communale, sur le site internet de la commune et sur l'application PanneauPocket, des dates de facturation, des animations, des programmes. Elles peuvent, lors de ces périodes, retirer un programme et faire un choix d'activités.

LE REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est mis à jour régulièrement, si besoin, par l'équipe de direction et les élus. Il est validé par le Conseil Municipal.

L'EVALUATION

Un bilan est proposé en fin d'année scolaire pour évaluer le fonctionnement et les actions mises en place par les équipes.

	Indicateurs quantitatifs (Nombre d'inscrits, de participants...)	Indicateurs qualitatifs
Public	Nombre d'enfants accueillis ; Evolution du public.	Retour de satisfaction parents-enfants.
Modalités d'informations aux familles	Fréquence et moyens d'informations.	Enquête auprès des familles.
Activités	Nombre et typologie des enfants ; Taux de participation des enfants ; Nombre et nature des activités développées et pérennisées ; Nombre et nature des activités ponctuelles.	Bilan qualitatif des équipes d'encadrement ; Bilan qualitatif et souhaits des enfants ; Bilan qualitatif et souhaits des familles.

DUREE DE VALIDITE DU PROJET

Ce projet éducatif s'étend sur une période définie de 4 ans allant de juillet 2022 à juin 2026.
La collectivité sera dans l'obligation de réactualiser ce projet si des modifications significatives sont effectives.

PERSPECTIVES AU-DELA DES 4 ANS

A la fin du mandat, les élus devront actualiser le document et revoir, s'il y a lieu, leurs intentions éducatives, et mettre en place les moyens de maintenir les projets et actions pertinentes.

APPROBATION - SIGNATURES

Approuvé par le Conseil Municipal de Les Noës-près-Troyes, le 13 juin 2022,
Délibération n° 2022-06-07

L'adjointe au maire
en charge de la petite enfance,
des accueils de loisirs et du CMJ

Marlène PETITJEAN



Le Maire,

Jean-Pierre ABEL

